

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 2422

présenté par
M. Cazenove

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 19, substituer aux mots :

« y ayant renoncé »

les mots :

« ayant renoncé à cet embryon ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.